COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Un exercice 2016 en demi-teinte

En termes d'encaissement les chiffres de l'assurance directe du 4^{ème} trimestre 2016 n'ont pas confirmé les espoirs générés par les résultats prometteurs de la période précédente: si l'encaissement des branches non vie continue de progresser de 14,67% par rapport au 4^{ème} trimestre 2015, les primes en assurance-vie diminuent de 12,60% par rapport à la collecte du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Compte tenu des performances des trois premiers trimestres l'ensemble de l'année enregistre une baisse des primes de 2,83% : les branches non vie progressent de 3,60%, alors que celles de l'assurance-vie décroissent de 3,83%.

Les chiffres du dernier trimestre de 2016 font par contre état d'une légère progression des résultats du secteur des assurances directes: avec 338,99 millions d'euros les bénéfices sont en augmentation de 2,60% par rapport aux 330,40 millions de 2015, mais restent nettement en deçà du record de 399,28 millions enregistré en 2014.

En assurance-vie le recul de 3,83% de l'encaissement annuel masque des évolutions divergentes suivant le type de produits, cette régression se décomposant en une décroissance de 6,62% de l'encaissement relatif aux produits en unités de compte face à une progression de 2,36% de celui des produits vie à rendements garantis. Une analyse sur les différents trimestres montre que les produits en unités de compte ont reculé au cours de chaque trimestre de 2016, alors que l'assurance-vie classique, après un léger déclin au 1^{er} trimestre, avait fortement augmenté au cours des deux trimestres suivants pour de nouveau régresser au 4^{ème} trimestre.

L'évolution des produits classiques reste influencée par les produits d'épargne-pension au titre de l'article 111bis de la loi sur l'impôt sur le revenu qui ont progressé de manière importante: les quelque 73.325 contrats – en progression de 10,85% par rapport à 2015 - ont généré un encaissement de 101,07 millions d'euros, soit 10,51% de plus qu'en 2015. L'épargne gérée à ce titre s'élève à 839 millions d'euros à la fin de 2016.

Le total des provisions techniques des assureurs vie s'établit à 160,25 milliards d'euros à la fin 2016, en progression de 7,63% par rapport à fin 2015 et de 3,67% par rapport à la fin du mois de septembre 2016.

Avec 213,01 millions d'euros le résultat après impôts est en recul de 8,79% par rapport à celui de 2015.

L'assurance non vie - hors assurances maritimes du 4ème trimestre - progresse de 3,60%. L'encaissement des assureurs travaillant essentiellement, sinon exclusivement sur le marché luxembourgeois, augmente nettement plus vite que l'inflation avec une croissance des primes de 14,27%. Avec une augmentation de seulement 0,25% de leur encaissement, la performance des entreprises opérant à l'étranger dans les branches d'assurances non vie hors assurances maritimes tranche avec le dynamisme de l'exercice précédent. L'assurance maritime pour laquelle seules les données des trois premiers trimestres sont disponibles et qui est essentiellement le fait de quelques grandes mutuelles dont l'encaissement reflète l'évolution des sinistres a reculé de 1,42% au cours de cette période.

Avec un excédent après impôts estimé à 125,98 millions d'euros le résultat des entreprises d'assurance non vie luxembourgeoises hors assurances maritimes progresse de 30,05% par rapport à celui de 2015 mais reste loin de retrouver les niveaux de rentabilité du début de la décennie.

L'emploi des entreprises d'assurances directes a progressé de façon importante pour s'établir à 5.200 personnes à la fin de 2016, soit un gain de 422 unités par rapport à 2015. Une grande partie de cette progression, soit 169 unités, provient du rattachement à un opérateur luxembourgeois d'un réseau important de succursales à l'étranger. Avec un niveau de 144,48 millions d'euros les impôts directs sont en diminution de 20,91% par rapport à 2015.

Les chiffres relatifs aux primes, aux impôts et aux résultats ne concernent que les seules entreprises d'assurances directes contrôlées par le Commissariat aux assurances; se trouvent donc exclues les entreprises de réassurance ainsi que les succursales luxembourgeoises d'entreprises d'assurances d'autres pays de l'Union Européenne dont l'ensemble des données pour 2016 ne sera connu qu'ultérieurement.